

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2026

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2200)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 42

présenté par
M. Bentz et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 25 de Mme Manon Meunier

ARTICLE 3 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.